

#3ème trimestre 2024

ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Site de Villard-Clément : Exploitation de la centrale à béton, marinage des matériaux excavés.

Site de Sous-Villard-Clément : Concassage et criblage des matériaux excavés et évacuation sur Plan des Epines par le convoyeur au-dessus de l'Arc.

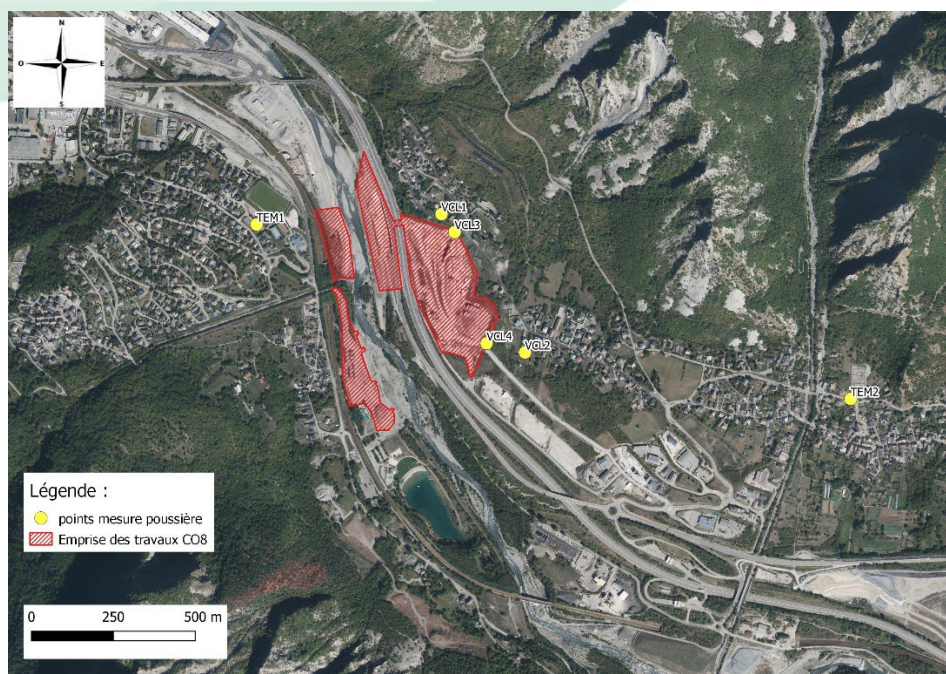
En souterrain : Travaux de creusement sur les 2 tubes, soit à fin septembre un peu plus de 1000 mètres réalisés sur chaque tube, 5^{ème} rameau en cours et plusieurs niches associées.

Site du Plan des Epines : Les matériaux excavés sont cédés au CO11 notamment pour valorisation sur le chantier SNCF (MT103). Montage de structure en cours pour le futur convoyeur en direction des Resses.

Site des Resses d'en Bas : Réalisation de fondations pour le futur convoyeur.

Site des Resses : Absence d'activités sur ce trimestre, en attente des éléments de structure pour montage du convoyeur.

LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

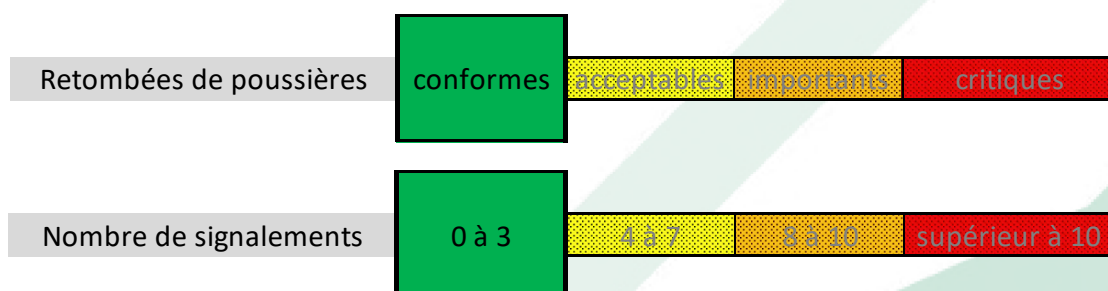


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

#3ème trimestre 2024

APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Les niveaux de retombées de poussières sont conformes pour tous les points et aucun signalement de riverain n'est enregistré sur ce 3ème trimestre 2024.



ANNEE 2024	Juil.24	Août 24	Sept. 24
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m ² .jour)(1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	0	0	0

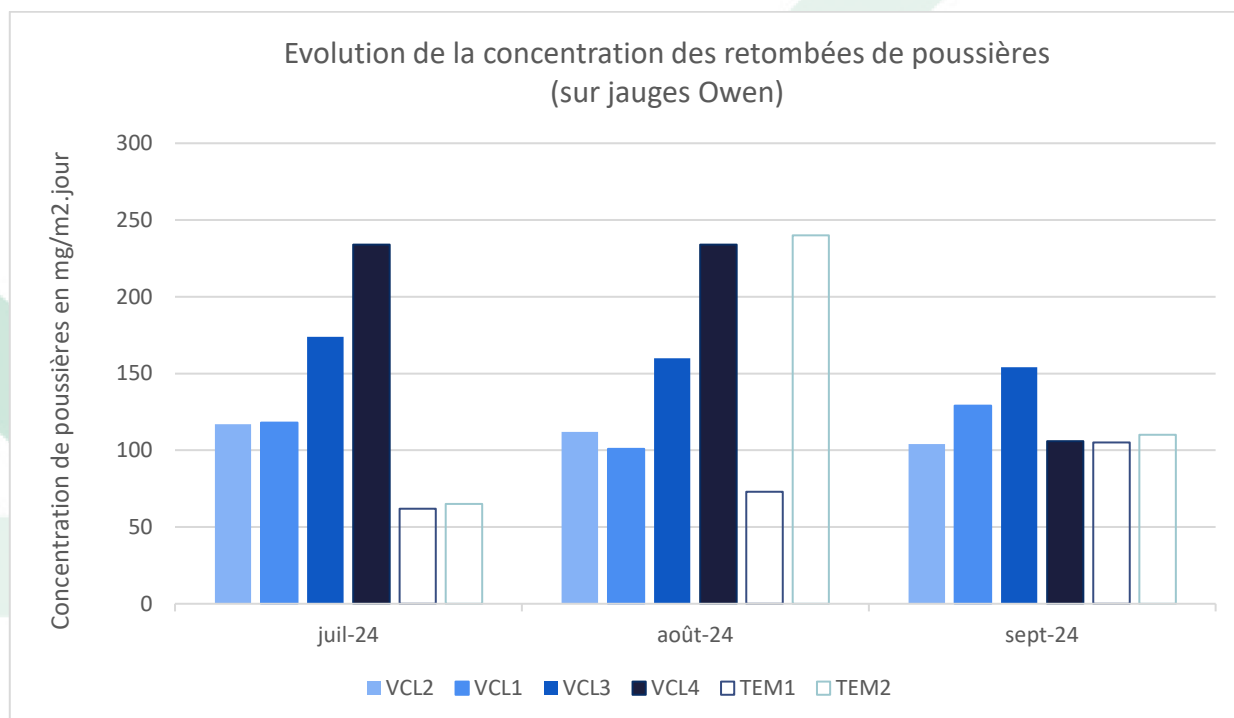
(1) 500 mg/m².jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants. Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

#3^{ème} trimestre 2024

PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux de retombées de poussières sont inférieurs à 250 mg/m².jour, et pour chaque point la valeur moyenne sur le trimestre varie de 110 à 190 mg/m².jour, en dessous de la valeur de 500 mg/m².jour prise en référence. Ces résultats sont comparables à ceux du trimestre précédent.



FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Aucun signalement concernant les émissions de poussières n'est enregistré sur ce trimestre.

TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.

Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : **04 85 98 98 98**